

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE - PASSEPORT
PERSONNE MINEURE
GARDE ALTERNEE

DOCUMENT A JOINDRE AU DOSSIER
DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT
ET A DEPOSER EN MAIRIE
EN PRESENCE DU MINEUR ET DU REPRESENTANT LEGAL

Un enfant ne peut bénéficier que **d'une seule carte d'identité et d'un seul passeport**. C'est pourquoi, **une seule demande** de carte nationale d'identité ou de passeport peut être effectuée, même pour un enfant bénéficiant d'une garde alternée et donc de deux domiciles.

Les parents doivent donc, **d'un commun accord**, établir le dossier dans la commune de domicile de l'un d'eux, et autoriser l'autre parent à effectuer ces démarches.

Pièces à fournir :

- Jugement de Garde Alternée
- Justificatif de domicile des deux parents de moins de 3 mois
- Autorisation du 2^{ème} parent (formulaire à remplir ci-dessous, ou attestation à établir sur papier libre)
- Copie Recto/Verso de la Carte Nationale d'Identité du 2^{ème} parent

ATTESTATION

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Demeurant : _____

En qualité de PERE/MERE (rayez la mention inutile) de :

Nom de l'enfant : _____

Prénoms de l'enfant : _____

Date de naissance de l'enfant : _____

Lieu de naissance de l'enfant : _____

AUTORISE

Nom de l'autre parent : _____

Prénom de l'autre parent : _____

**A établir la carte d'identité/ le passeport (rayez la mention inutile)
de l'enfant mineur mentionné ci-dessus.**

Fait à : _____

Le : _____

Signature :